

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE  
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille huit, le 3 juillet, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : M. Gil PILONORD

Date de convocation du Conseil communautaire : 26 juin 2008

- ARCINS : Claude GANELON, Daniel PARABIS pouvoir à Claude GANELON
- ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT.
- CANTENAC : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Fabienne OUVRARD
- CUSSAC : Thierry HEULLE, Dominique FEYDIEU, Emile MEDINA
- LABARDE : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
- LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
- LUDON-MEDOC: Joseph FORTER, Guy GUINARD, Roland HEBRARD, Nadine DUPUY, Martine VALLIER
- MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Christine NADALIE, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Isabelle LAFEUILLADE
- MARGAUX : Jacqueline DOTTAIN, Claude BERNIARD, Jean-Marie GAY
- LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Rabia MURÉ, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Michel ROUHET, Michel LANCADE, Annick MORA, Josette JEGOU
- SOUSSANS : Pascal GALLEGO, Karine PALLIN

Absent, excusé : Jean SORGE

**Concerne : 08-45 – ZONE D'ACTIVITES DE L'AYGUE NEGRE – Travaux d'aménagement – Choix de l'entreprise**

Par délibération 06-42 du 22 juin 2006, le Conseil Communautaire a décidé de l'acquisition de deux parcelles d'une superficie totale de 25 000 m<sup>2</sup> environ, sur le site de l'Aygue Nègre à Ludon Médoc.

Par délibération 07-38 du 28 juin 2007, le Conseil Communautaire a décidé la création d'une Zone d'Aménagement Concerté, sur le site de l'Aygue Nègre à Ludon Médoc.

Par délibération 07-57 en date du 27 septembre 2007, le Conseil Communautaire a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC de l'Aygue Nègre.

Par délibération 07-78 en date du 29 novembre 2007, le Conseil Communautaire a choisi le cabinet SAUGEX comme maître d'œuvre pour la création et l'aménagement de cette zone.

Afin de réaliser les travaux d'aménagement, le cabinet SAUGEX a lancé une consultation, pour les travaux d'infrastructures VRD, en un seul lot, sous le numéro 08-115968, au BOAMP.

Quatre entreprises ont répondu. Trois réponses ont été retenues. La quatrième ne répondait pas à la totalité de l'appel d'offres.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie avant cette réunion, pour choisir l'entreprise.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

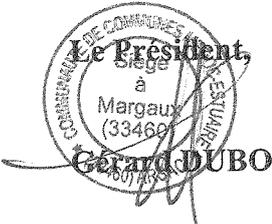
▶ prend acte de la proposition de la Commission d'Appel d'Offres.

▶ décide de retenir l'entreprise SANZ TP pour un montant total Hors Taxe, options comprises de CINQ CENT VINGT CINQ MILLE SOIXANTE HUIT Euros et CINQUANTE QUATRE Centimes (525 068,54 €).

▶ autorise Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce marché.

*Certifié exécutoire :  
Reçu en Sous-Préfecture le  
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme  
Arsac, le 7 juillet 2008

  
Le Président,  
à  
Margaux  
(33460)  
Gérard DUBO

  
RECU LE  
10 JUL. 2008  
A LA SOUS-PRÉFECTURE  
DE LESPARRE